



C'est bien le belge Stanislas de Broqueville (1830-1919) qui, en fin de compte, a bien honoré le legs de son oncle Louis Marie (1784-1864), frère de son père. Nous avons vu dans le testament du [13 septembre 1663](#) que Louis Marie donnait par legs la métairie d'Endardé et quelques terres avoisinantes. En échange, il demande à Stanislas de donner 500 francs au bureau de bienfaisance.

La somme a été donnée par Charles Hubert de Broqueville (1785-1871), père de Stanislas. C'est le comte Henri de La Hitte, trésorier du bureau de bienfaisance qui a réceptionner l'argent. Visiblement, il a fallu plusieurs actes pour arriver à accomplir le legs.

Le premier acte que l'on peut voir chez le notaire Dufrêche (1) date du 21 février. Le second atteste la délivrance du legs en date du 21 mai et enfin du décision du Conseil de préfecture du Gers qui lève l'hypothèque sur les biens de Charles Hubert de Broqueville à Monfort. Dès le 16 octobre, le bureau de bienfaisance de Monfort a demandé une garantie. Comme on le voit, ce dernier a mis du temps à payer cette dette. Il est possible aussi qu'avec la distance entre Postel et Monfort, les affaires à régler prennent du temps.

Somme toute, lorsque l'on voit la durée que peut prendre un héritage, quatre année n'est pas si terrible. Les biens de Charles Hubert ont été placés en hypothèque très rapidement, tant cela semblait difficile pour ce bureau d'être un jour payé !

Géry de Broqueville

(1) Notaire Paul Joseph Dufrêche côte 3E17729 pour tous les actes. Acte du 21 février référence 25603-25604, 21 mai réf 25626-25627 et levée de l'hypothèque référence 25635.